

Les aidants

L'aidant apporte régulièrement un soutien non professionnel à une personne en perte d'autonomie, en raison de l'âge, de la maladie ou d'un handicap, dans la vie quotidienne. Ce soutien peut être moral, pratique ou financier.



Les aidants au domicile

Selon votre niveau d'autonomie et votre état de santé, il peut être bénéfique de faire appel à une aide pour réaliser les tâches simples de la vie quotidienne. Cette personne peut être un membre de la famille, un proche ou une personne tierce. La personne aidante va principalement vous accompagner et vous aider dans vos actes du quotidien.

Elle pourra :



Un proche
ou
Une personne aidante

Les aides financières à disposition :



L'APA : l'allocation personnalisée d'autonomie



+ de 60 ans



Perte d'autonomie



Pas de condition de revenus



EHPAD ou à domicile

L'aide-ménagère à domicile



+ de 65 ans



Non bénéficiaire de l'APA



Difficulté dans les tâches ménagères



Ne pas dépasser un certain plafond



Les aides des caisses de retraite

et Les aides fiscales pour l'aide à domicile

L'assistant(e) social(e)

Il ou elle vous accompagnera pour surmonter les difficultés que vous pourriez rencontrer, notamment sur les plans financiers, sociaux, sanitaires ou encore psychologiques. Si souhaitez contacter un(e) assistant(e) social(e), vous pourrez vous adresser :



À votre conseil départemental



À votre établissement de santé



À la caisse d'allocations familiales (CAF)



À la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

La personne de confiance

La mission de la personne de confiance est principalement de vous accompagner dans vos démarches médicales. Vous avez la possibilité de choisir votre personne de confiance. Elle peut être :



L'un de vos enfants



Votre conjoint(e)



Votre médecin



Un(e) ami(e)



Pour désigner votre personne de confiance, vous devez rédiger un écrit. Il devra être précisé le nom, prénom, ainsi que les coordonnées de la personne de confiance.



Les plateformes territoriales d'appui (PTA)

La plateforme territoriale d'appui est en mesure de vous accompagner et de vous proposer plusieurs types de services. Elle peut vous informer et vous orienter vers les bons interlocuteurs qu'ils relèvent des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire.

La PTA va également pouvoir :



Être un appui à l'organisation de la concertation pluri-professionnelle.



Analyser les besoins sanitaires et sociaux de la situation du patient.



Planifier le parcours du patient : prise en charge, suivi et programmation des interventions comprenant l'organisation des admissions et sorties.

Sources :

- Les aidants a domicile : <https://objectifreinsante.org/je-vis-avec-maladie/aidant-domicile/>
- l'assistante sociale : <https://objectifreinsante.org/je-vis-avec-maladie/assistante-sociale/>
- Les associations de patients : <https://objectifreinsante.org/je-vis-avec-maladie/associations-patients/>
- Service a la personne : <https://objectifreinsante.org/je-vis-avec-maladie/services-personne/>
- <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/maladie-renale-chronique/comprendre-maladie-renale-chronique#:~:text=Chiffres%20clés%20de%20la%20maladie,porteuses%20d'un%20rein%20greffé.>
- Les plateformes territoriales d'appui: <https://objectifreinsante.org/je-avec-maladie/plateformes-territoriales-appui/>